



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

La forêt est notre bien commun

Contribuons à la protéger

Publié le vendredi 02 août 2019

Le C.C.F.F., Comité Communal des Feux de Forêts, suite à un appel aux volontaires, est composé aujourd'hui de 17 volontaires. Leur activité durant l'été est soutenue. Il est important que le public soit sensibilisé et connaisse la bonne conduite à suivre.

La forêt est notre bien commun Contribuons à la protéger

En cette période estivale, les températures élevées, la très faible pluviométrie et les périodes de vent contribuent à créer les conditions de sécheresse très sévère des massifs de la commune de Bandol et des communes mitoyennes.

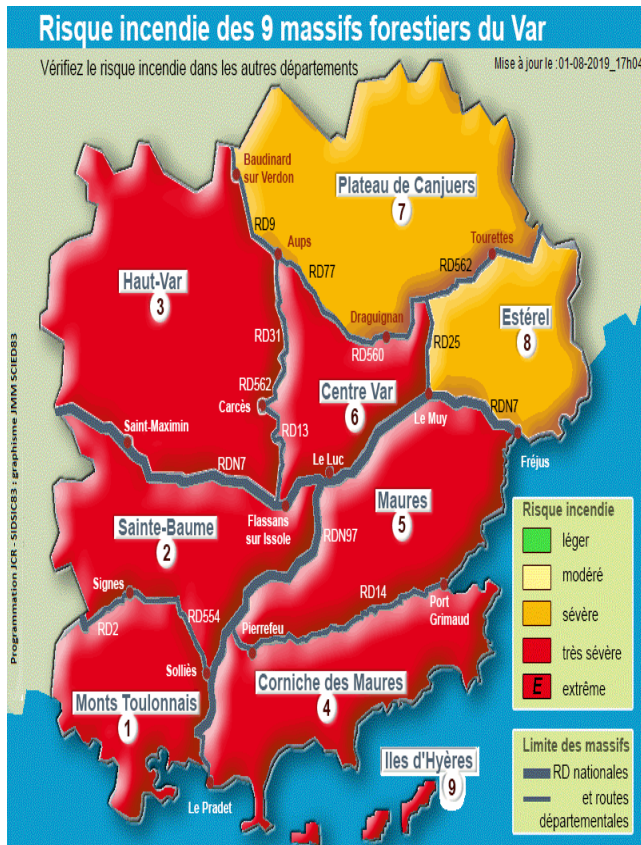
De ce fait, la préfecture édite chaque jour à 17 h pour le lendemain un bulletin d'information sur l'état des massifs du Var, les classifiant selon des degrés de risques par rapport à l'occurrence de feux de forêt et ce du 1er juillet au 20 septembre.



Pour partager cette information, des affichages ont été apposés à l'entrée des pistes forestières permettant de connaître la classification des massifs au moyen d'un téléphone mobile doté d'une connexion internet.

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

Au delà d'une interdiction de fumer systématique dans les massifs, la période est marquée par une classification des massifs bandolais la plupart du temps orange au cours de laquelle la pénétration dans les massifs est déconseillée. Certaines journées sont classées rouge voire rouge extrême du fait de la dégradation globale de la végétation et de conditions climatiques extrêmes notamment vent violent : durant ces journées, l'accès, la présence et les travaux dans les massifs sont interdits.



Cette classification est aussi portée à la connaissance du public à l'office de tourisme de Bandol (04 94 29 41 35) ou sur le site internet de la commune www.bandol.fr.

Vert

Niveau de risque incendie léger :
Il convient de faire preuve de prudence

- Interdiction de fumer
- Interdiction d'allumer du feu
- Interdiction de faire du camping sauvage
- Ramassage de plantes et animaux interdit
- Dépôt d'ordures interdit
- Interdiction de jeter des objets en ignition
- Promenade dans les massifs avec prudence

Jaune









Niveau de risque incendie modéré :
Il convient de faire preuve de prudence

- Interdiction de fumer
- Interdiction d'allumer du feu
- Interdiction de faire du camping sauvage
- Ramassage de plantes et animaux interdit
- Dépôt d'ordures interdit
- Interdiction de jeter des objets en ignition
- Promenade dans les massifs avec prudence
- Possibilité de réaliser en forêt des travaux sous réserve de la mise en place d'un dispositif de sécurité adapté










Orange

Niveau de risque incendie sévère :
La pénétration dans les massifs est déconseillée



-  Interdiction de fumer
-  Interdiction d'allumer du feu
-  Interdiction de faire du camping sauvage
-  Ramassage de plantes et animaux interdit
-  Dépôt d'ordures interdit
-  Interdiction de jeter des objets en ignition
-  Promenade dans les massifs déconseillée
-  Interdiction de réaliser en forêt des travaux sauf travaux agricoles, sylvicoles ou présentant un caractère d'intérêt général de 5h à 13h

Rouge Niveau de risque incendie Très Sévère ou Extrême :
L'accès, la présence et les travaux dans les massifs sont interdits

-  Interdiction de fumer
-  Interdiction d'allumer du feu
-  Interdiction de faire du camping sauvage
-  Ramassage de plantes et animaux interdit
-  Dépôt d'ordures interdit
-  Interdiction de jeter des objets en ignition
-  Promenade dans les massifs interdite
-  Circulation interdite sur les voies marquées d'un panneau B0
-  Emploi de broyeurs, débroussailleuses, tronçonneuses, et travaux sur métaux interdits

Il est donc essentiel que l'ensemble des résidents soient vigilants sur le respect de ces consignes d'accès mais aussi d'interdiction d'usage (travaux à proximité des massifs, barbecue...) et qu'ils se renseignent sur l'interdiction ou pas des massifs. Il est aussi important de prendre en compte que la notion de massifs forestiers intègre le sentier du littoral qui relie les communes entre elles et que son accès est régi selon les mêmes consignes.

Il est aussi important de limiter le plus possible des dépôts de déchets verts sur les trottoirs ou en bordure de propriété afin de limiter là encore les facteurs de déclenchement d'incendie.

De nombreux acteurs communaux ou d'état sont en charge de veiller à la protection des massifs mais chacun d'entre vous doit être un de ces acteurs afin de ne pas aggraver une situation déjà bien complexe mais aussi en ne compliquant pas la tâche des services de secours par une présence dans les massifs en cas de départ de feu.

Au delà des pompiers dont la prévention des feux est l'une des missions essentielles, le comité des feux de forêts de Bandol, comme les comités des autres communes du Var, parcourt quasi journallement les massifs pour détecter tout départ de feu, pour faire de la pédagogie auprès des personnes rencontrées et pour signaler toute situation aggravante (dépôt de déchets d'émondage en bordure ou au sein des massifs notamment ou débroussaillage en défaut).

D'autres acteurs comme l'Office National des Forêts, la police municipale ou la brigade de l'environnement sont là pour constater des infractions et pour les réprimer.

Il est donc primordial que chacun de nous se mobilise pour protéger ce bien commun que sont les massifs forestiers et que les règles édictées pour chaque situation de massifs soient respectées afin de ne pas complexifier une situation déjà bien complexe en l'état durant la période estivale.



- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

 04 94 29 12 30



Météo

Aujourd'hui



Km/h
%
Km

Demain

